

OMC: ne tuons pas l'esprit de Genève!

L'ÉDITORIAL

Oui ou non à l'extension du bâtiment de l'Organisation mondiale du commerce? Vous hésitez encore? Alors rendez-vous directement à la page 24 et regardez bien l'infographie. Que voit-on? Un nouvel édifice construit sur l'actuel parking de l'OMC qui sera ceint d'une barrière de sécurité végétalisée. L'empiétement sur le magnifique parc Barton est quasi nul. Quant au passage pour piétons du bord du lac, soi-disant menacé, on pourrait y faire passer une dizaine de quarante tonnes de front. Non, les Genevois ne se verront pas priver d'une aire de jeu et de promenade le week-end. Non, il n'y a pas d'atteinte à l'environnement et au paysage. Non, on ne supprime pas cet «espace de respiration» au



**PIERRE
RUETSCHI**

RÉDACTEUR EN CHEF

cœur de la ville. Si on peine à respirer dans cette campagne, c'est bien parce que les arguments des opposants, la gauche de la gauche et Action patrimoine vivant emmené par Christian Grobet, sont d'une mauvaise foi à couper le souffle.

Ils mènent en vérité un combat politique d'arrière-garde infiniment plus risqué pour les Genevois que la perte de quelques dizaines de mètres carrés herbeux. Ce refus de l'extension est d'une part idéologiquement fondé sur un mouvement anti-OMC basique. Comme s'il suffisait que cette «diabolique» organisation incarnant à leurs yeux le capitalisme destructeur quitte Genève pour disparaître! D'autre part, l'opposition s'inscrit dans le vaste plan visant à figer Genève, quitte à ce qu'elle régresse et se transforme en petite ville de pro-

vince. Est-ce vraiment cela que les Genevois souhaitent?

Genève s'est imposée historiquement comme une cité internationale. C'est cette dimension multiculturelle qui lui donne son identité, son originalité et son dynamisme socioéconomique. Refuser l'extension de l'OMC, c'est peut-être prendre le risque de voir partir l'organisation avec un inévitable désengagement des missions diplomatiques et des autres organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Mais au-delà des arguments financiers et matériels, le refus de l'extension reviendrait surtout à nier cet esprit de Genève qui fait la force, la fierté et la réputation de notre cité. Symboliquement, un «non» des Genevois serait désastreux.

Pages 24 et 25

L'extension de l'OMC se heurte à la défense d'un parc public

VOTATIONS MUNICIPALES
27 SEPTEMBRE



AMÉNAGEMENT

Le scrutin ne porte que sur un préavis, mais sa portée symbolique est immense.

JÉRÔME FAAS

Le poids de la votation du 27 septembre sur l'extension de l'OMC est à la fois ridicule et immense. Ridicule, car il ne s'agit que d'un préavis communal, que le canton a tout loisir d'ignorer. Immense, car sa portée symbolique pourrait influencer le comportement de l'organisation et l'avenir de la Genève internationale: les autorités craignent un départ de l'institution en cas de refus populaire.

L'Organisation mondiale du commerce veut s'agrandir. Elle juge que la meilleure solution, en termes de coût et d'efficacité, est la plus proche: le nouveau bâtiment devrait s'élever à côté du Centre William-Rappard, à l'emplacement de l'actuel parking. Mais ledit parking se trouve en zone de verdure, dans le périmètre de protection des rives du lac. Une zone constructible doit donc apparaître, modifiant dans la foulée le périmètre de protection.

La Confédération, le canton et la Ville soutiennent ce projet. Le Conseil municipal a préavisé favorablement les changements législatifs nécessaires. A gauche toute! et Action patrimoine vivant (APV) ont lancé un référendum. Ils soutiennent que le projet «privatise» les rives du lac. L'extension, à laquelle s'ajouterait un périmètre de sécurité, en exclurait le public.

«Site dégradé»

Leur argumentation se concentre sur «la dégradation du site et les difficultés de passage», dicit Pierre Vanek.

PUBLICITÉ

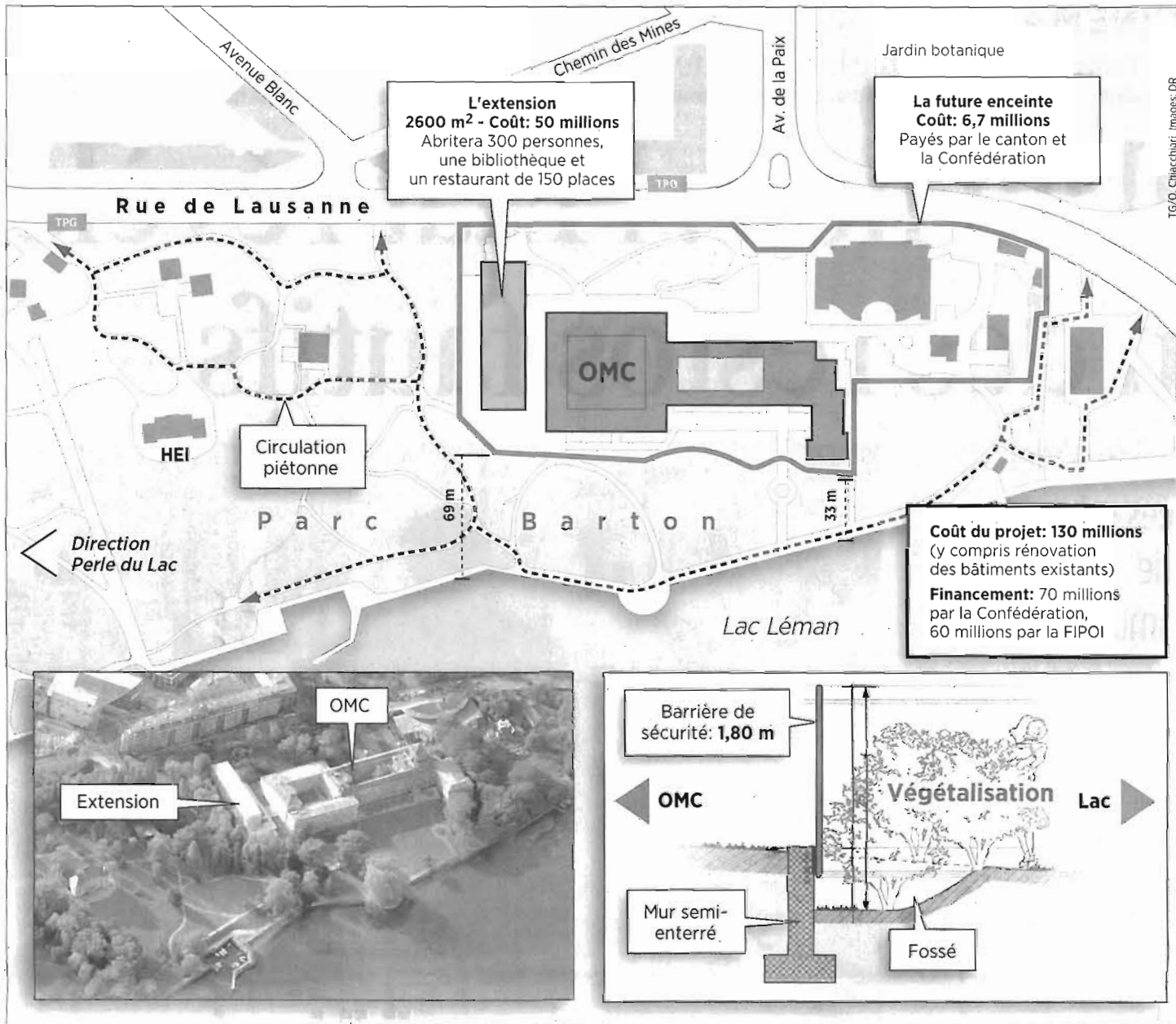
Allégeons les charges des familles et de la classe moyenne!



27 SEPTEMBRE 2009

OUI

À LA LOI SUR L'IMPOSITION DES PERSONNES PHYSIQUES (LIPP)



«Nous craignons que cela se termine comme la privatisation du domaine entourant l'ONU», explique le leader de Solidarités. Les badauds disposeront pourtant d'au minimum 33 mètres de pelouse publique entre le lac et l'OMC. La distance paraît raisonnable à tous, sauf aux référendaires. «Elle ne l'est que si l'on accepte d'entrer en matière sur le fait de sacrifier une pelouse», tranche Pierre Vanek, qui en fait une affaire de principe.

Les tenants de l'extension, c'est-à-dire tout le monde sauf l'extrême gauche et APV, insistent au contraire sur le caractère modéré et respectueux de l'environnement du projet de

l'OMC. «Ce projet ne se réalise au détriment de rien du tout», constate l'élu radical Simon Brandt. Erigée en lieu et place de l'actuel parking, «l'extension ne touche pas un mètre carré de verdure. Ce regroupement sur un seul site coûte moins cher que les autres solutions,

La volonté d'agrandissement

de l'OMC ne date pas d'hier. C'est la solution de l'extension attenante au bâtiment actuel qui est plus récente. Jusqu'en 2006, il était prévu que l'organisation bénéficie d'un second bâtiment situé à quelques centaines de mètres de son siège principal. Le projet, placé le long de l'avenue de France (à l'angle avec le chemin de la Voie-Creuse) sur un terrain appartenant aux CFF, se nommait OMC 2. Son financement avait été trouvé, les autorisations de construire étaient délivrées, bref, tous les feux étaient au vert.

Pascal Lamy devient alors directeur de l'OMC. Il tient à ce que toutes les activités de l'organisation soient regroupées sur un site unique. Le projet OMC 2 est abandonné. Le Français invoque plusieurs raisons pour justifier son choix. Il avance d'abord les coûts de fonctionnement qu'entraînerait la dispersion des bâtiments: «Deux sites, c'est deux services de sécurité, deux cafétérias, un système de navettes, plus de fonctionnaires.»

Il insiste surtout sur le travail des délégués des pays membres. Plusieurs d'entre eux, en voie de développement, ne peuvent envoyer un staff complet à Genève. Bien souvent, une seule personne fait la

dévore moins d'espaces verts et permet de remplir plus de besoins.» Le président du PS-Ville, Grégoire Carasso, confirme: «La pierre angulaire de ce projet, c'est qu'il fait disparaître un parking à ciel ouvert, une vraie verve.»

L'OMC emploie aujourd'hui

près de 800 personnes, et compte en engager 300 de plus dans un avenir proche. Le Centre William-Rappard est trop exigü pour les accueillir. Une centaine d'employés sont d'ailleurs déjà «exilés» dans une annexe à la rue Rotschild. Et Pascal Lamy, directeur géné-

ral de l'OMC, tient à la solution du site unique.

Christian Grobet, qui agit pour le compte d'APV, juge cette exigence «ridicule». L'essentiel de son argumentation repose sur l'existence d'autres terrains à même d'accueillir un second bâtiment. L'un le long de l'avenue de France, prévu pour un bâtiment dévolu aux missions internationales. L'autre à Sécheron, qui accueillera le siège de Japan Tobacco. «Les autorités veulent fermer les portes pour d'autres solutions. Aucune requête en autorisation de construire n'a encore été déposée», argue-t-il pourtant. Les distances entre ces parcelles et le Centre William-Rappard seraient un faux problème: «Elles ne sont qu'à 200 ou 300 mètres du siège. Or, l'hôpital ou le Palais des Nations sont longs de plusieurs centaines de mètres.»

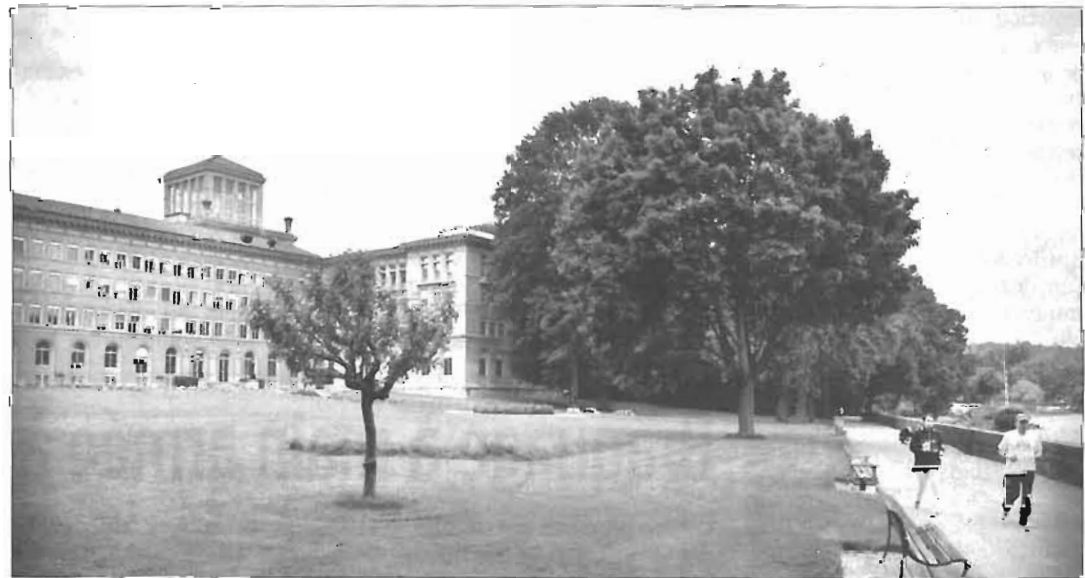
«Du temps perdu»

A ces arguments techniques, autorités et partis opposent la défense de la Genève internationale. «La question n'est pas de savoir s'il existe un risque que l'OMC s'en aille, mais si nous acceptons de prendre un tel risque, avance Simon Brandt. Alors que l'on devrait chercher à attirer des organisations internationales, nous perdons du temps à discuter de leur simple maintien!»

«Cette votation nous donne l'occasion de reparler de qui nous sommes: une ville internationale, avec des opportunités – richesses sociale, culturelle et économique –, mais aussi des devoirs», conclut la magistrate Sandrine Salerno. Parmi ceux-ci, faciliter la vie des organisations internationales figure en bonne place.

LIRE L'EDITORIAL EN PAGE UNE:
«OMC: Ne tuons pas l'esprit de Genève!»

Comment l'extension au bord du lac s'est imposée



Le bâtiment côté lac. Une barrière de sécurité végétalisée sera construite dans le parc. (L. GUIRAUD)

navette entre différentes sessions organisées simultanément. Avec une OMC sur deux sites, «ces représentants ne seraient plus en mesure d'accomplir leur mission».

L'argument financier

Deux options s'offrent alors aux décideurs: la première consiste à agrandir l'actuel siège, à l'intérieur du parc Barton. La seconde postule la vente du centre William-Rappard et la construction d'un nouveau siège de l'OMC. Cette dernière solution ne donne

rien. Quatre sites ont pourtant été étudiés. La campagne Martin à côté du BIT et le secteur de la Suzette, au Grand-Saconnex, sont vite écartés. «Ils ne permettent pas de répondre aux contraintes du projet», relève le canton. Le Champ-du-Château à Bellevue et le Grand-Morillon, lui aussi proche du BIT, ne conviennent enfin pas mieux.

Les autorités estiment que construire un nouveau siège coûterait 300 millions, sans compter l'acquisition du terrain, évaluée à 40 millions.

L'achat retarderait en outre la réalisation du projet.

Moins coûteuse, plus pratique, c'est donc l'extension du Centre William-Rappard qui est retenue. Elle présente de multiples avantages. D'un coût de 130 millions, elle est bien moins onéreuse que les autres options. Elle limite l'emprise au sol des constructions: 2600 m², contre les 8000 à 10 000 qu'aurait nécessité l'érection d'un nouveau siège. Enfin, elle permet une livraison rapide: fin 2012.

(jfa)

«On peut construire ailleurs et rapidement? Mensonge!»

POUR LE OUI

Sandrine Salerno, socialiste, conseillère administrative de la Ville, défend le projet de l'OMC, qu'elle juge vital pour la Genève internationale.



Sandrine Salerno. «Le problème est: veut-on fournir à l'OMC un cadre normal dans un délai décent?» (PIERRE ABENSUR)

Le risque d'un départ de l'OMC existe-t-il si son projet d'extension est refusé?

Le risque d'un départ est réel. Mais je n'ai jamais eu le sentiment que nous fassions l'objet d'un chantage, car l'OMC désire vraiment rester ici si nous lui offrons de bonnes conditions.

Justement, le directeur de l'OMC, Pascal Lamy, n'a jamais brandi cette menace. Serait-ce donc les autorités qui s'adonnent à un chantage vis-à-vis de la population?

Les autorités ne font pas de chantage, elles expliquent de manière objective la situation. La probabilité d'un déménagement découle de faits objectifs: l'OMC, à l'étroit, veut engager plus de collaborateurs et souhaite un site unique. Ceux qui font peur, qui ont recours aux contre-vérités, ce sont les référendaires.

Les référendaires jugent possible de construire sur d'autres sites...

Le problème est: veut-on fournir à l'OMC un cadre de

travail normal dans un délai décent? Et a-t-on les garanties, si un autre lieu était choisi, que les milieux qui contestent l'extension aujourd'hui ne lancent pas de référendum? Il est de toute façon nécessaire d'imaginer le développement de la Genève internationale. Des projets naîtront au Grand-Morillon, dans le périmètre du Jardin des nations. Mais aujourd'hui, on ment aux Genevois quand on affirme qu'il est possible de construire ailleurs en quelques mois. On voit bien les difficultés pour construire du logement, aménager une place, couper un arbre. Des choses se feront sur ces parcelles, mais cela prendra beaucoup de temps. On pense aujourd'hui, on réalise dans dix ans.

Le déclassement d'une partie de la zone de verdure n'ouvre-t-il pas la porte à d'autres projets immobiliers?

Il faut être très attentif. Mais le premier garde-fou reste la

démocratie directe. Les Genevois seront toujours appelés à se prononcer. En l'occurrence, la construction d'un bâtiment sur un parking ne constitue pas le début d'un engrenage. Et si l'on désire quelque chose ailleurs, il faudra repasser par le parlement.

La barrière de sécurité n'est-elle pas une mesure disproportionnée?

Il s'agit d'une nouvelle réglementation pour les organisations internationales. Entre hier et aujourd'hui, il y a eu le 11 Septembre. Je comprends que les représentants des Etats veulent se sentir en sécurité, mais pas au détriment de la déambulation des Genevois. C'est pourquoi cette barrière sera étudiée par des spécialistes, des paysagistes, notre Service des espaces verts. Nous n'allons pas faire n'importe quoi.

Quelles sont, selon vous, les motivations des référendaires?

Les élections se déroulent en octobre et ce référendum leur offre une plate-forme pour s'exprimer. Après, certains s'opposent réellement à l'OMC. Je comprends que l'on s'oppose aux politiques néolibérales. C'est aussi mon combat. Mais qu'est-ce que nous gagnons si l'OMC s'installe à Doha? Rien du tout. (jfa)

«Les autorités genevoises exercent un chantage»

POUR LE NON

Pierre Vanek, leader de Solidarités, érige la protection des pelouses en principe et ne craint pas un départ de l'OMC.



Pierre Vanek. «Le problème, ce sont les parcs, les équipements publics, les zones de détente.» (PIERRE ALBOUY)

Le canton juge que construire un siège unique ailleurs qu'au bord du lac coûterait trop cher: 340 millions au lieu des 120 que coûte le projet actuel. Qu'en pensez-vous?

La Confédération dépense des milliards pour l'UBS, prépare des plans de relance dans le bâtiment. La tranchée couverte de Vésénaz coûte environ 50 millions. Donc, 340 millions pour stabiliser à long terme le siège d'une organisation internationale à Genève, cela ne me paraît pas délirant. Enfin, avec une telle logique - c'est moins cher car on construit dans un parc - pourquoi s'arrêter? Une défense intransigeante des parcs est nécessaire.

Ne craignez-vous pas le départ de l'OMC?

Le risque est faible. L'OMC ne se déplace pas d'un claquement de doigts. Il s'agit d'un chantage exercé par les autorités genevoises. L'organisation n'a jamais conditionné sa présence à Genève à un quelconque emplacement. De plus, l'interdiction de construire en

zone de verdure n'est pas un paramètre nouveau. Les conditions actuelles existaient a priori. Une organisation internationale doit accepter le cadre législatif préexistant à son implantation.

Après la pose de la barrière de sécurité, à 8 m des murs de l'OMC, il restera au minimum 33 m aux badauds pour déambuler entre le lac et le bâtiment. N'est-ce pas raisonnable?

Ça l'est seulement si on entre en matière sur le fait de sacrifier une pelouse, ce que nous n'acceptons pas. Aujourd'hui, les parcs sont devenus des lieux de vie, des biens communs gratuits, à disposition de la population, qui en a d'autant plus besoin en période de crise. Il s'agit d'être intransigeant par rapport à leur préservation, sinon, on ouvre la boîte de Pandore. Et il n'y aurait plus aucune raison que l'OMC ne continue pas à s'étendre, ni que d'autres parcelles de parcs soient sacrifiées à d'autres fins.

Si ce projet émanait d'une autre organisation que l'OMC, auriez-vous également lancé votre référendum?

Si nous avions vraiment voulu coincer l'OMC, nous aurions recouru contre leur projet initial d'extension à l'avenue de France. Or, nous n'avons pas bronché.

Serait-ce catastrophique si l'OMC quittait Genève?

Ce ne serait pas la fin du monde. Dire que cette organisation est la clé de voûte de la Genève internationale est abusif. Elle n'emploie que 800 fonctionnaires internationaux sur un total avoisinant les 25 000. Elle n'appartient pas au système onusien. Que l'OMC reste à Genève, on s'en fiche. Jusqu'à preuve du contraire, le canton n'a pas été désigné par le Seigneur pour accueillir à jamais toutes les organisations internationales. Le problème n'est pas le lieu de résidence de l'OMC.

Le problème, ce sont les parcs, les équipements publics, les zones de détente. Ils ont un rôle très important à jouer. Nous défendons notre conception de l'aménagement urbain. (jfa)

www.tdg.ch Consultez notre dossier: «Votations cantonales du 27 septembre»

Et si l'OMC quittait Genève...

Et si l'OMC quittait Genève? Les référendaires n'y croient pas, les autorités s'en inquiètent, l'organisation ne pipe mot. Reste que ce scénario entraînerait une cascade de fâcheuses conséquences pour le canton. L'astre envolé sous d'autres cieux, de nombreux satellites risqueraient de lui emboîter le pas: représentations permanentes, organisations non gouvernementales, multinationales, programmes universitaires.

Présidente de la Fondation pour Genève, Tatjana Darany évalue à une centaine, sur 161, le nombre de représentations permanentes attachées exclusivement à l'OMC. «Leur départ serait la conséquence immédiate d'un déménagement.» Elle estime aussi qu'une cinquantaine d'ONG agiraient de même, dont Attac. «La plupart d'entre elles ne disposent pas de grands moyens financiers. La proximité avec l'OMC représente pour elles une économie de trajets et donc de moyens.»

La fuite du siège de plusieurs multinationales est aussi redoutée. «Elles créent directement 60 000 emplois à Genève», calcule Yves Flückiger, vice-recteur de l'Université. Tatjana Darany explique pourquoi le secteur international privé «commence à réaliser l'attrait de la proximité avec l'OMC». Cette dernière draine les représentations gouvernementales. Or, les grandes

entreprises cherchent «un accès direct et facilité» aux gouvernements. «D'autant plus que les ambassadeurs dépendent souvent du secteur économique, plutôt que de celui des affaires étrangères.» Etre proche du processus d'élaboration des normes internationales serait un avantage inestimable.

Le monde des organisations internationales lui-même pourrait être remodelé par un départ. Tatjana Darany insiste sur l'émergence de liens de plus

en plus étroits entre l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'OMC. «Genève est devenu un pôle du désarmement, des droits de l'homme, mais aussi de la globalisation.» Dans ce dernier cadre, «l'OIT et l'OMS seraient obligées de se poser la question de la pertinence de suivre l'OMC ou non», avance Tatjana Darany. Mais l'équation fonctionne dans les deux sens. Ces liens pourraient aussi retenir l'OMC à Genève.

L'Université touchée

Un départ de ces OI constituerait également une grosse perte pour le monde académique. «Leur présence est très importante pour l'Université», témoigne Yves Flückiger. Elles nous offrent un nombre de stages de plus en plus important. Et plusieurs pôles de développement sont étroitement liés à leur présence.» En droit, en



Le centre William-Rappard. L'Organisation mondiale du commerce est à l'étroit dans son siège genevois. Elle souhaite l'agrandir et l'entourer d'un périmètre de sécurité. (STEEVE IUNCKER-GOMEZ)

sciences économiques et sociales, avec l'IHEID et l'Ecole de traduction et d'interprétation, etc.

1,6 milliard de francs de retombées

Il signale enfin «les retombées économiques très concrètes» des OI et des ONG pour Genève. Elles versent environ 2,5 milliards de francs de salaires par an, dont 1,6 milliard est

directement injecté dans l'économie. Les 4000 réunions annuelles attirent 200 000 experts qui restent en moyenne quatre jours dans le canton, représentant 15% de ses nuitées hôtelières. Bref, «en étant très prudent, on peut affirmer que 6,5% du PIB genevois est directement associé aux OI. Une estimation plus audacieuse, quoi que très raisonnable, porterait ce chiffre à 10%.» (jfa)

Le projet en chiffres

Le coût

- 130 millions englobant la rénovation des bâtiments existants, leur densification intra-muros et l'extension.
- L'extension seule coûtera 50 millions (40 pour le nouveau bâtiment et 10 pour le parking souterrain).

Le financement

- 70 millions donnés par la Confédération.
- 60 millions prêtés sans intérêts à l'OMC par la Fondation immobilière pour les organisations internationales (FIPOI).

Les employés

- 445 employés en 1995.
- 750 employés aujourd'hui.
- 1100 employés prévus.

Le parking

- 200 places prévues en sous-sol et 30 en surface (contre 191 actuellement en surface).

L'extension

- Emprise au sol: 2600 m²
- Elle abritera 300 personnes, une bibliothèque et un restaurant de 150 places.

L'enceinte de sécurité

- Il s'agira d'une barrière de 1 m 80 de haut, végétalisée, surmontant un muret semi-enterré.
- Côté lac, elle sera à 33 mètres de l'eau en son point le plus avancé (8 mètres de moins qu'actuellement).
- De ce même côté, en son point le plus reculé, elle laissera un passage de 69 mètres.

JFa

PUBLICITÉ

NON à l'interdiction de fumer dans les lieux publics



2'000 emplois en danger dans le Canton de Genève! L'effondrement du chiffre d'affaires de la majorité des établissements publics du canton a déjà atteint en moyenne 40% durant les mois d'interdiction de la fumée. Ca suffit! **Laurent Terlinchamp**, président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers du canton de Genève. Votez NON le 27 septembre.